

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-213800055-20211221-DEL_21_12_21_15-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 14
présents : 12

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-et-un**, le **vingt-et-un décembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2021

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : MAQUER Françoise donne pouvoir à RICHARD Aline ; PAUL Gaëlle donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES PUBLIQUES

TARIFS 2022 - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

CONSIDERANT qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ADOpte** pour 2022 les tarifs suivants :

| Type d'occupation | | 1 | 2 |
|-------------------|--|------------------------|---|
| | | Tarif par jour | Tarif par an <i>(du 1^{er} janvier au 31 décembre)</i> |
| A | Terrasse mobile (avec élément de délimitation) | 1 € / m ² | 4 € / m ² |
| B | Attraction foraine | 10 € | - |
| C | Cirque | 10 € | - |
| D | Autorisation spéciale par commerce fixe (limitée à 4/saison estivale) | Exempté | Exempté |
| E1 | Véhicule automobile affecté à la destination commerciale | 1,5 € / m ² | 100 € |
| E2 | Stand affecté à la destination commerciale | 1,5 € / m ² | - |
| F | Terrasse fixe couverte | - | 30,00€ / m ² |
| G | Autorisation spéciale pour les associations | Exempté | Exempté |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

